

**Vues de l'Administration des douanes du Japon
concernant la révision stratégique du Système harmonisé**

8 avril 2019

La révision stratégique du SH devrait tenir compte de l'expansion des ALE/APE, des progrès technologiques, y compris de l'essor du commerce électronique, et de la facilitation des échanges, etc. A cette fin, l'Administration japonaise suggère la réforme suivante afin de rendre le SH plus fonctionnel.

1. Améliorer la convivialité, la clarté et la transparence du SH et des outils de classement

Dans la mesure où de plus en plus de personnes sont devenues des utilisateurs réguliers du SH en raison de l'essor du commerce électronique et de la mondialisation des échanges, etc., la Nomenclature du SH et les autres outils de classement devraient être rédigés de manière claire et précise dans la mesure du possible, afin que chaque utilisateur du SH puisse classer les marchandises sans problème ni erreur. En outre, la mise à disposition du public des informations de l'OMD en matière de classement devrait être encore améliorée afin de familiariser les utilisateurs du SH avec les règles et la structure du SH.

- A) Clarification des dispositions de la Nomenclature (à savoir, les Règles générales interprétatives (RGI), les termes des positions, des sous-positions et des Notes)
- B) Amélioration des Notes explicatives (par exemple, description plus claire des produits, y compris les processus de production, les motifs du classement)
- C) Révision de la terminologie (termes techniques) utilisée dans la Nomenclature et les Notes explicatives
- D) Amendement visant à refléter les progrès technologiques et l'expansion des ALE/APE
 - 1. Produits de haute technologie (par exemple, les Chapitres 84, 85 et 90)
 - 2. Parties et pièces détachées des véhicules automobiles
- E) Amélioration de la convivialité et de la mise à disposition du public des outils de classement de l'OMD, par exemple la Base de données SH de l'OMD, les Notes explicatives, le Recueil des Avis de classement et l'Index alphabétique)

2. Améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficience des décisions de classement

Les produits commercialisés sont devenus complexes en raison des progrès technologiques. Le SH a été amendé pour tenir compte de l'évolution des techniques et des structures du commerce international. Toutefois, les éditions plus anciennes du SH sont toujours utilisées dans la plupart des listes de concessions des Membres dans le cadre de l'OMC et dans les ALE/APE existants. Compte tenu de cette situation, il conviendrait de renforcer les fonctions du Comité du SH afin de faire face plus efficacement aux différends difficiles ou compliqués.

- A) Création d'un groupe d'experts chargé d'examiner de près les questions de classement difficiles (par exemple, les réserves)
- B) Participation d'un organisme tiers aux débats du Comité du SH afin de préserver la neutralité et l'objectivité des considérations techniques relatives au classement des marchandises
- C) Permettre au Comité du SH d'examiner et de décider du classement des marchandises sur la base des éditions précédentes du SH, compte tenu de l'augmentation du nombre d'ALE/APE fondés sur les éditions précédentes du SH

3. Examen attentif de l'impact des amendements du SH sur divers domaines (par exemple, les négociations d'ALE/APE, les règles d'origine)

Les amendements du SH peuvent avoir un impact important non seulement sur les statistiques commerciales et les listes tarifaires nationales des Membres, mais également sur l'application de leurs listes de concessions dans le cadre de l'OMC, sur leurs listes de concessions dans le cadre des ALE/APE et sur les règles d'origine préférentielles. Par conséquent, les répercussions des amendements du SH doivent être prises en compte lors de l'amendement du SH. En outre, des informations adéquates sur les amendements du SH devraient être mises à la disposition du public.

- A) Introduction de descriptions plus détaillées dans les tables de concordance (tables mettant en concordance les éditions précédentes et nouvelles du SH)
- B) Divulgence de renseignements détaillés sur les amendements du SH, par exemple supports de présentation utilisés dans les ateliers de l'OMD consacrés aux amendements du SH
- C) Prise en compte des répercussions de la suppression de codes du SH sur la continuité statistique, l'application des droits de douane et les règles d'origine préférentielles, etc.